



le 23 avril 2017

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 6 AVRIL 2018 – 20 HEURES 15**

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoint, Chantal BAERT, Alain DECHAUME, Rufin COCHETEUX, Pauline LAHOUSSE, Christophe VANHALST, Gaëlle VITTRANT, Patrick LESAGE, Lise MIGNON et Martial CARIDROIT .

Absent excusé : Christophe THIEBAUT.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017

Intervention de Martial CARIDROIT : point 8 : Une correction d'écriture est apportée : il faut lire « ... Le titre est honorifique. Monsieur le Maire indique qu'il est pour la participation de la commune, en continuité du parcours fait. »

A l'unanimité le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017.

2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2017

Pas de remarque, à l'unanimité le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017.

3 – Examen du Compte Administratif 2016 et affectation des résultats au Budget Primitif 2017

Constatation des résultats de l'exercice 2016 :

– section de fonctionnement :	
* dépenses :	331 039,74 €
* recettes :	392 053,91 €
– section d'investissement :	
* dépenses :	139 265,13 €
* recettes :	382 159,93 €
Soit	
– un excédent de fonctionnement 2016 de :	61 014,17 €
– un excédent d'investissement 2016 de :	240 396,55 €
et un résultat cumulé au 31 décembre 2016 de :	
– en section de fonctionnement :	539 658,47 €
– en section d'investissement :	35 396,55 €

Monsieur le Maire présente l'évolution comptable sur une période allant de 2013 à 2014.
(cf tableau en annexe)

Remarque : en 2014 : augmentation des dépenses de fonctionnement et en conséquence diminution de la capacité d'auto-financement, raison principale : la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires mais également les charges de fonctionnement des nouveaux bâtiments, l'entretien des espaces verts qui, en raison des aménagements de voiries, sont de plus en plus nombreux.

Sur les années 2014, 2015 et 2016 : on peut voir une stabilité en dépenses comme en recettes. Remarque de Rufin COCHETEUX : suite à la mise en place progressive des groupements de commandes, une baisse des dépenses de fonctionnement pourrait être constatée.

Monsieur le Maire présente l'évolution de la section d'investissement sur la même période.

Gaëlle VITTRANT apprécie cette présentation sur quelques années qui permet, à chacun, de mieux appréhender l'évolution des finances communales et de la capacité d'investissement.

A l'unanimité, moins 1 voix : Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif du Maire.

Affectation des résultats au projet de budget primitif 2017

- cpte 002 excédent fonctionnement reporté 539 658,47 €
- cpte 001 excédent investissement reporté 35 396,55 €

Le Conseil Municipal est invité à valider les résultats de clôture de l'exercice 2016 et l'affectation des résultats au BP 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats au Budget Primitif 2017.

4 – Examen du compte de gestion du Trésorier, exercice 2016

Les écritures sont conformes au compte administratif du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le compte de gestion 2016.

5 – Examen et approbation du BP 2017 et des délibérations attachées au BP : détermination des taux des taxes locales, subventions versées aux associations, à la médiathèque, à l'école pour les fournitures scolaires et les prix offerts aux élèves et dépenses inscrites au compte 6232 fêtes et cérémonie.

Monsieur le Maire présente la trame du budget primitif 2016 :

- en section de fonctionnement :
 - * dépenses : 896 038,47 €
 - * recettes, dont 539 658,47 € de résultat reporté 896 658,47 €
 - principales dépenses (arrondies) :
 - charges à caractère général pour 315 000 €
 - charges de personnel, élus... pour 280 000 €
 - charges financières (intérêts bancaires) pour 25 000 €
 - virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 282 000 €
- en section d'investissement :
 - * en dépenses : 978 600 €
 - * en recettes dont 35 396,55 € de résultat reporté 978 600 €
 - principales dépenses (arrondies) :
 - restauration des couvertures charpentes église pour 530 000,00 €
 - reconstruction du préau de l'école communale pour 90 000,00 €
 - programme de rénovation énergétique de l'école, menuiseries... 50 000,00 €
 - provision pour réfection de la voirie communale des Prés pour 200 000 €.
 - principales recettes (arrondies) :
 - subventions d'investissement pour un montant de 447 300
 - provision d'un prêt de 200 000 € pour équilibrer la provision pour travaux rue des Prés
 - virement de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un investissement au niveau de l'école : le tableau numérique est utilisé par les 2 classes de primaires. La commission finances a validé ce projet. L'école numérique : tableau numérique + vidéoprojecteur + ordinateurs, acquise en 2006, est réellement un outil d'enseignement. Un des deux vidéoprojecteurs installés est inutilisable. Il serait intéressant d'équiper une classe d'un nouveau tableau numérique avec vidéoprojecteur intégré, évitant ainsi les transports de matériel. Coût prévisionnel : entre 4 et 5 000 €. Le tableau actuel sera utilisé par la seconde classe.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de cet investissement : face au coût et à la durée de vie du premier tableau numérique, le Conseil Municipal valide cette dépense d'investissement.

Dépenses attachées au budget primitif 2017 :

Vote des taux des quatre taxes locales : Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal, telle qu'annoncée en début de mandature, de ne pas augmenter les impôts pendant au minimum les 3 premières années, sachant que les deux années de fin du mandat précédent, alors qu'il était Maire, les taux n'avaient pas évolués. A ce jour ce sont 5 années sans augmentation des taux.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux : taxe d'habitation : 23,76 % - taxe sur le foncier bâti : 27,20 % - taxe sur le foncier non bâti : 53,65 %.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide les taux d'imposition des taxes locales.

Subvention accordée à l'école communale pour les fournitures scolaires :
Monsieur le Maire, après avoir pris l'avis de la Directrice d'école propose :
de reconduire la subvention de 28 € par élève
d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 650 € pour le renouvellement des livres suite à dernière réforme des enseignements.
A l'unanimité le Conseil Municipal entérine ces propositions.

Subventions accordées aux associations : Monsieur le Maire propose d'entériner les subventions suivantes :
CEAS : 20 €
Ludopital : 50 €
Association des Maires du Nord : 115 €
Les Amis de Cobrieux : 150 €
Société Historique du Pays de Pévèle : 25 €
Paralysés de France : 50 €
Association des Parents d'Elèves : 150 €
ATD Quart Monde : 440 € (pour rappel lors de la distribution des colis aux personnes de plus de 65 ans dans le cadre des fêtes de fin d'année, ceux qui le souhaitent, pouvaient remettre leur colis à ATD Quart Monde).
CAUE : 50 € - *sous réserve de l'aide que cette association pourrait apporter à la Municipalité dans sa réflexion d'aménagement de l'espace salle communale-église-mairie, notamment le cheminement*
Fondation du Patrimoine : 20 € - *sous réserve du maintien en ligne de la souscription en cours pour l'église.*
A l'unanimité le Conseil Municipal valide avec les réserves, les propositions de subventions.

Dépenses inscrites à l'article 6232 : fêtes et cérémonies.
Sur rappel des dépenses inscrites à l'article 6232, le Conseil Municipal valide la provision inscrite au BP.

Vote subvention accordée à la médiathèque.
Sur proposition de Monsieur le Maire de reconduire la subvention communale de 2,50 €/habitant et reversement des cotisations (10 € par famille adhérente), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

En conclusion des explications de présentation du budget et de l'examen des points particuliers de celui-ci, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à :
en fonctionnement : 896 038,47 €
en investissement : 978 600 €.

Intervention de Christophe VANHALST qui, avec Gérard NOCK a finalisé le projet d'identification des bâtiments publics, mené en son temps par la commission. Un descriptif sera prochainement transmis par la société retenue. Estimation de la dépense : moins de 2 000 €.

6 – Dossier préau : suite à analyse de la commission de mise en concurrence, affectation des devis et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les devis et l'acte d'engagement :

Monsieur le Maire rappelle le dossier :
Suite à la première consultation, déclarée infructueuse pour les lots 1 – 2 et 3 par délibération du Conseil Municipal du 6 juillet, une mise en concurrence a été menée, procédure possible car le coût prévisionnel du projet de reconstruction du préau était en dessous du seuil de procédure obligatoire de marché public.
Le lot 4 a été attribué par délibération du conseil municipal le 6 juillet.
Entre-temps, le bureau d'étude a déclaré l'invalidité de l'étude de sol, sur laquelle la commune s'était appuyée en 2014 pour l'aménagement d'une salle de vie en extension de l'école, en raison de l'évolution des normes sismiques. Les entreprises ont été amenées à devoir prendre en compte ces normes. Le bureau de contrôle a validé, récemment, les propositions de construction, notamment pour les lots concernés à savoir le lot démolition-gros œuvre et le lot charpente.

Pour rappel : financement du projet : subvention de la Région : 33 764 €, subvention parlementaire : 7 500 €, un fonds de concours sera demandé (point 10 de l'ordre du jour) : 16 000 €, part à charge de la commune 16 200 €

Synthèse des devis :
lot 1 – démolition gros œuvre : 17 360,00 €
lot 2 – charpente – bardage bois : 25 229,00 €
lot 3 – couverture : 19 829,20 €
Pour rappel lot 4 – électricité : 0 824,50 €
Soit un montant de base de 63 242,70 € (montant de base prévisionnel : 63 960,00 €)

Options retenues :	
- bardage acoustique en aulne :	6 779,10 €
- brise-vue en aulne :	3 365,10 €
Soit un montant HT avec options :	73 386,90 €
TVA 20 %	14 677,38 €
Total TTC avec option :	88 064,28 €

La commission de mise en concurrence propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'affecter le lot 1 à la société PROVALIBAT pour un montant de 17 360 € ; le lot 2 à la société CAP WOOD pour un montant de 35 373,20 € (montant de base 25 229 € + option bardage acoustique 3 365,10 € et option brise vue 3 365,10 €) ; et le lot 3 à la société COEXIA pour un montant de 19 829,20 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider ces propositions d'affectation et à l'autoriser à signer les devis. A l'unanimité les élus approuvent le choix de la commission suite à l'analyse des offres et autorisent Monsieur le Maire à signer les devis et à attribuer le lot 4 à l'entreprise retenue.

Monsieur le Maire évoque la restauration de la cour de récréation : les travaux de fondation risquent de détériorer la cour, si nécessaire un devis sera demandé pour réaliser une réfection des enrobés sur la partie concernée par les travaux.

7 – Adhésion de la commune l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord

Monsieur le Maire expose : le Conseil Départemental a créé, au 1^{er} janvier 2017, l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, sous la forme d'un Établissement Public Administratif. Cet EPA a vocation de proposer à ses adhérents une assistance d'ordre technique, juridique ou financière dans le domaine de l'ingénierie publique. Cette assistance pour le montage de projets portera sur les domaines de compétences variés, tels que la voirie, les bâtiments, l'eau, etc, pour lesquels l'EPA pourra apporter conseils, analyse et expertise afin d'aider les adhérents à monter leurs projets.

Le Conseil Départemental propose au Conseil d'Administration de maintenir les tarifs d'adhésion comme ils avaient été fixés par l'ATD en son temps, soit 0,21 €/habitant/an.

Rufin COCHETEUX demande si l'adhésion a validité d'une année ? Comment est-elle reconduite ?... Monsieur le Maire répond qu'il y a tacite reconduction.

Suite à la discussion engagée sur l'opportunité des interventions dont la commune pourrait avoir besoin et surtout le soutien technique apporté par ce service, Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, un bilan sera mené après une année d'adhésion et les conclusions en seront tirées avant de décider de reconduire ou non.

Après ces remarques Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver : l'adhésion de la Commune, les statuts de l'EPA et le versement de la cotisation : 0,21 €/habitant/an.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

8 – Procédure de dématérialisation :

La mise en place de la dématérialisation au sein des administrations rentre dans le cadre des politiques de modernisation et d'informatisation des services ainsi que le développement de la « e-administration ».

La dématérialisation se met en place sur la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec la Préfecture pour la transmission des pièces (délibérations, arrêtés, etc) et d'acheter les certificats d'authentification nécessaires (signatures électroniques).

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches de dématérialisation et signatures électroniques.

Monsieur le Maire complète l'information sur la simplification des démarches qui pourraient être mises en place sur la commune, par la volonté de partager le « logiciel famille » mis en place par la communauté de communes. Ce logiciel permet de suivre les inscriptions et règlements des familles pour l'ensemble des services périscolaires.

9 – Avis sur les adhésions et propositions d'adhésion présentées par le SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire fait état du dossier SIDEN-SIAN.

Par 10 voix pour et 3 abstentions : Pauline LAHOUSSE, Gaëlle VITTRANT et Alain DECHAUME, le Conseil Municipal valide les adhésions et propositions d'adhésion.

10 – Demande de subvention au titre des Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes pour deux dossiers : reconstruction du préau école communale et aménagement d'un parcours santé

Dossier reconstruction du préau : la charge à part de la mairie avait été estimée à 30 000 €. Elle s'élève en fin d'analyse à 32 200 €. Monsieur le Maire propose de déposer une demande de fonds de concours pour un montant de 16 000 €. Si le financement du préau est un peu plus élevé, il a été travaillé pour répondre à l'engagement de base : utilisation maximum du bois, un nombre minimum de poteaux et une utilisation rationnelle du béton. Réalisation des travaux : courant vacances d'été 2017.

Dossier parcours santé : le Conseil Municipal, en séance du 10 novembre 2016, s'est déclaré favorable à l'aménagement d'agrès implantés au terrain de sports. Pour des raisons de sécurité ce parcours sera installé par le fournisseur. Coût 6 892 €, un fonds de concours pour un montant 3 446 € viendra réduire la part à charge de la commune. La commission travaux propose une implantation le long du terrain de sports sur la gauche. Une discussion s'engage sur ce choix d'implantation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déposer les dossiers de demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes pour ces deux projets : reconstruction préau et aménagement parcours santé
- et à signer les conventions.

11 – Demande de subvention pour la sécurisation de l'école communale

Des dispositifs sonores doivent être installés dans les classes. Un devis a été demandé, montant : 1495,20€. Ces travaux peuvent être subventionnés sur une échelle de 20 à 80 %.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au taux de 80 %.

12 – Point sur la communication.

Eglise :

Il est décidé d'attendre que les travaux de charpente soient engagés pour communiquer sur le suivi du chantier.

Monsieur le Maire évoque la dernière réunion de chantier où un « œil de bœuf » a été mis à jour avec les opérations de désamiantage. Monsieur STOPIN, Maître d'Oeuvre, étudie ce point.

Cérémonie du 8 mai :

Discours officiel et dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11 heures 30, suivi du traditionnel vin d'honneur.

Elections présidentielles :

Date : 23 avril pour le 1^{er} tour et 7 mai pour le second.

Médiathèque :

Organisation d'un après-midi jeux de société le 6 mai prochain, dans le cadre du réseau des médiathèques.

Point ajouté à l'ordre du jour :

Délibération sur la position de la commune pour la contribution à la défense extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire expose : la commune peut se prononcer contre la fiscalisation de cette contribution, celle-ci sera alors inscrite au budget communal. Monsieur le Maire propose de maintenir cette disposition.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve.

13 – Questions diverses

Incivilités :

Il est à déplorer des incivilités sur la commune : nuisances sonores de jour comme de nuit. Des habitants ont contacté les services de la Gendarmerie, sans arrêté du Maire réglementant les espaces, les horaires... aucune verbalisation ne peut être faite.

Il est décidé de prendre des arrêtés du Maire interdisant les rassemblements après 21 heures sur les lieux publics et notamment l'abri-bus, la salle communale et le terrain de sports, ces deux derniers lieux seront interdits après 21 heures.

Un discussion s'engage sur l'opportunité d'installer des caméras de surveillance.

Implantation des agrès :

Une discussion s'engage sur l'implantation des agrès. Lise MIGNON rend compte de l'avis des riverains du terrain de sports qui ne souhaitent pas qu'un nouvel aménagement soit installé, évoquant déjà la présence des footballeurs, des jeunes qui viennent se détendre sur l'espace basket, etc.

Plusieurs propositions sont évoquées : la pâture communale devant l'église, le fonds du terrain de sports...

Monsieur le Maire propose à chacun de réfléchir à la meilleure implantation. Point évoqué à la prochaine séance.

Poubelles dans le village

Patrick LEMAIRE fait remarquer qu'il y a peu de poubelles publiques sur la commune et propose d'en installer aux endroits propices. Monsieur le Maire le charge de ce point lié à l'environnement.

Gaëlle VITTRANT fait remarquer que c'est malheureusement sur les extérieurs et dans les fossés que le plus de détritiques sont jetés.

Fibre optique

Les travaux de la société AXIOME suivent leur cours. Le délai de fin de travaux est fixé à début d'année 2018.

Restaurant scolaire

Monsieur le Maire évoque le contrôle des services sanitaires réalisés en novembre 2016. Le rapport a relevé quelques dysfonctionnements notamment en traçabilité. Depuis plusieurs mois le personnel a fortement bougé, il n'était pas facile de former les uns et les autres.

L'agence INFRES a assuré une formation sur site pour le personnel présent en février 2017 (depuis 2 agents/3 ont cessé leurs fonctions). Cindy ROBBE, recrutée depuis le 1^{er} septembre, a accepté de prendre en charge la gestion de la restauration scolaire et applique la réglementation. Les services sanitaires ont effectué une contre-visite courant mars 2017, toutes les remarques ont été levées.

La loi oblige maintenant la publication du suivi : la commune est classée en « satisfaisant », cette notification sera affichée à la porte de la salle communale.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important que les règles d'hygiène (entrées dans les salles, propreté des locaux restitués) soient bien comprises par tous les utilisateurs (associations ou autres). C'est la restauration scolaire qui risquerait d'être fermée si des manquements étaient constatés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance : jeudi 18 mai 2017 à 20 heures 15.

Vu, le Maire
Jean DELATTRE

